



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PROCEDURE D'AFFECTATION en 1^{ère} TECHNOLOGIQUE

Rentrée scolaire : septembre 2017

APRES LA SECONDE GENERALE

Votre enfant est scolarisé(e) dans un lycée privé hors contrat, dans une autre académie.

Il sera testé par des enseignants du niveau concerné de l'Académie à son arrivé en Guyane

- Les résultats et les notifications d'affectation seront disponibles **au SAIO, dans les meilleurs délais**